



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 13060

Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation continue des professeurs de l'éducation nationale, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. Alors que la reconstruction d'une formation initiale des enseignants constitue à juste titre, à travers la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, un des piliers de la refondation de l'école, les intentions du Gouvernement en matière de formation continue, tout aussi essentielle pour la modernisation des pédagogies, doivent encore être précisées. En effet, si la formation continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale est une priorité, celle des enseignants est un enjeu central. Elle représente un élément déterminant pour le succès d'une politique de transformation du système éducatif, elle est également une réponse aux questions et aux difficultés que connaissent les enseignants dans l'exercice quotidien d'une pratique professionnelle en évolution constante. Dans une société en pleine mutation technologique où les méthodes d'enseignement tendent à évoluer de manière concomitante à l'apparition de nouveaux matériels tels que les tableaux numériques interactifs ou les vidéoprojecteurs interactifs, la formation continue des enseignants à l'utilisation de ces nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement est une condition indispensable pour permettre aux élèves de profiter pleinement des nouvelles possibilités techniques et pédagogiques permises par ces outils. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour développer, dans le système éducatif français, la formation continue des professeurs tout en adaptant cette formation aux nouvelles méthodes pédagogiques induites par l'émergence de nouvelles technologies d'enseignement.

Texte de la réponse

La formation des enseignants constitue une priorité pour le ministre de l'éducation nationale, conscient que la qualité des enseignants est le levier de la performance du système éducatif. La création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation à la rentrée 2013 a permis de refonder la formation initiale des enseignants mais le rôle confié à ces écoles va au-delà : elles ont capacité à oeuvrer aussi pour la formation continue des enseignants, en lien étroit avec les services académiques dédiés, en mobilisant à leur profit les différentes composantes de recherche présentes en leur sein, notamment en sciences cognitives et en sciences de l'éducation. Un nouveau référentiel de compétences professionnelles des enseignants a été publié le 18 juillet 2013. Il constitue une référence centrale et commune à tous les acteurs de la formation initiale et continue, au premier rang desquels les enseignants eux-mêmes. Ce référentiel fait de la professionnalité de l'enseignant un processus qui se construit tout au long de la carrière et il pose la capacité à s'engager dans une démarche individuelle et collective de formation comme une compétence à part entière. La formation au numérique et par le numérique fait partie intégrante du référentiel professionnel, du cahier des charges de formation des futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation et sera au nombre des priorités des plans académiques de formation. L'objectif en sera de savoir maîtriser les outils sur le plan technique, mais aussi et surtout, de savoir mettre le numérique au service des apprentissages en classe, d'utiliser et de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves, ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux

communiquer avec les familles et les membres de la communauté éducative. Les technologies du numérique induisent en effet des méthodes pédagogiques qui permettent de rompre avec un modèle de transmission encore trop traditionnel. Le numérique sera lui-même mobilisé comme vecteur de formation des enseignants, de manière à instruire le changement : un premier jeu de modules de formation en ligne est accessible depuis la rentrée 2013, préfigurant la naissance d'un « campus numérique » qui proposera des modules et des parcours de formation, des ressources pédagogiques et des services associés. Lors des périodes de stages des étudiants des écoles professorales et en formation continue, le recours à la formation par le numérique sera encouragé pour sensibiliser à l'apprentissage à distance et favoriser une mise en réseau des enseignants, que ce soit dans leur discipline ou sur des thématiques transversales partagées avec d'autres membres de l'équipe pédagogique ou de la communauté éducative. Dès cette année, sont envisagées la formation de 5 000 enseignants qui n'ont pas suivi le C2I2E en formation initiale, et la mise en place d'un plan massif de formation disciplinaire de 150.000 enseignants sur deux ans. L'investissement dans le développement des usages pédagogiques du numérique sera par ailleurs reconnu et valorisé dans les carrières. Il s'agit donc, par un plan ambitieux, de rattraper le retard de notre système éducatif dans l'intégration du numérique dans l'enseignement, dans les apprentissages et dans la formation, afin d'une part de préparer tous les jeunes à s'intégrer dans une société de plus en plus dématérialisée, et d'autre part de mieux développer des compétences de communication et de collaboration, de résolution de problèmes, de pensée critique et créative, essentielles pour la société du vingt-et-unième siècle. Les professeurs des écoles peuvent accéder depuis quelques semaines à une plateforme de formation à distance spécialement conçue à leur intention dans le cadre du dispositif « M@gistère ». Une vingtaine de parcours de formation hybrides sont ainsi mis à leur disposition. Cette offre sera enrichie au fil des mois et pourra intégrer des projets conçus par les académies. Par ailleurs, l'accompagnement des enseignants dans le développement des usages pédagogiques des ressources et des outils numériques est assuré par le ministère et par les académies à travers le travail d'information et de formation des réseaux TICE (<http://eduscol.education.fr/pid26444/reseaux-et-interlocuteurs.html>). Ces réseaux jouent à la fois un rôle de mutualisation des bonnes pratiques pédagogiques à travers les publications de scénarios pédagogiques sur les sites académiques et leur mutualisation dans une base nationale (EDU'Base second degré et PrimTICE premier degré) et celui d'information sur les expérimentations en cours et sur les tutoriels d'utilisation à des fins d'enseignement des matériels et supports numérique (<http://eduscol.education.fr/pid26444/reseaux-et-interlocuteurs.html>). La mobilisation de ces réseaux et leur articulation offrent donc aux enseignants des éléments nationaux et académiques élaborés par des enseignants et pour des enseignants avec le concours des corps d'inspection. Ils conduisent également à des actions plus spécifiques inscrites dans les plans nationaux ou les plans académiques de formation. Ils assurent donc un accompagnement au quotidien et des possibilités de formation jusqu'aux propositions de formation d'établissement dans une culture et des objectifs numériques partagés du local au national. L'enjeu est de démultiplier les relais et de favoriser l'implication de terrain.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Cathala](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13060

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7309

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 467